

<i>Extrait du registre des délibérations</i>		
Délibération – Comité syndical du 24 juin 2025		
<p>CONSEILLERS SYNDICAUX :</p> <p>EN EXERCICE : 21</p> <p>PRESENTS : 15</p> <p>VOTANTS : 16</p> <p>QUORUM CARTE GEMAPI : 10</p>	<p>PRESENTS : UMBERTO DIMASTROMATTEO, NATHALIE MONVIGNIER-MONNET, BERENICE LACOMBE-SPADOTTO, RAPHAEL THEVENON, PATRICE CHIROUZE, FREDERIC REY, CHRISTIAN EXCOFFON, CHRISTIAN FRISON-ROCHE, DANIEL DUPRE, RAYMOND COMBAZ, JEAN-MICHEL DEROBERT, PIERRE BESSY, FRANCK PACCARD, PHILIPPE ROISINE, PHILIPPE PRUD'HOMME.</p> <p>EXCUSES : FRANÇOISE VIGUET-CARRIN, GHISLAINE JOLY, SEBASTIEN VIOLI, CATHERINE PICQUE, FRANÇOIS RIEU, CLAUDE REVIL-BAUDARD, MIKE ROUSSEAU, CHRISTOPHE BOUGAULT GROSSET-GRANGE, PIERRETTE MORAND, LAURENT SOCQUET, PIERRETTE MORAND, JEAN-PIERRE CHATELLARD, SEBASTIEN SCHERMA ET MICHEL LUCIANI</p> <p>POUVOIRS : FRANÇOIS RIEU AYANT DONNE POUVOIR A BERENICE LACOMBE-SPADOTTO CHRISTOPHE BOUGAULT GROSSET-GRANGE AYANT DONNE POUVOIR A JEAN-MICHEL DEROBERT</p> <p>ABSENTS : FREDERIQUE DUC</p> <p>CARTE GEMAPI : PHILIPPE PRUD'HOMME NE PREND PAS PART AU VOTE</p>	<p>VOTES :</p> <p>POUR : 16</p> <p>CONTRE : 0</p> <p>ABSENCES : 0</p>
<p>DATE DE LA CONVOCATION : 17/06/25</p>		

Secrétaire de séance : Bérénice LACOMBE-SPADOTTO
Rapporteur : Pierre BESSY
Délibération n°25-33

Objet : GEMAPI – Travaux de réhabilitation de la décharge bordant le Nant des Essertets à Praz-sur-Arly, demande de subventions

Vu la délibération 23-27 du 25/04/2023, relative à la demande de subvention des travaux de réhabilitation de la décharge bordant le Nant des Essertets à Praz-sur-Arly,

Considérant la nécessité de modifier le plan de financement, la présente délibération annule et remplace la délibération 23-27 du 25/04/2023,

Depuis plusieurs années, le Nant des Essertets, affluents de l'Arly est pollué par des déchets issus du site de l'ancienne décharge communale. Les déchets qui jonchent le talus, sont au gré des coups d'eau du ruisseau lessivés et emportés en aval.

Les déchets présents sont de tous types (plastiques, ferrailles, déchets ménagers, ...) et de toutes tailles (déchets ménagers ou monstres de type carcasse, frigo...).

Les enjeux justifiant la mise en œuvre de cette opération de la restauration sont multiples :

- hydraulique (éviter l'obstruction de la buse aval et la formation d'embâcle dans les déchets),
- biodiversité (ripisylve dégradée et habitats naturels pollués),
- cadre de vie (présence d'habitations sur les 2 rives à proximité).

